

A l'heure où l'on ne parle que reboisement et végétalisation, et d'éviter la bétonisation des sols pour lutter contre le réchauffement climatique, un promoteur ne trouve rien de mieux que de proposer le défrichement d'une parcelle en vue de lotir.

Nous venons d'assister à l'urbanisation ( avec un résultat plus que discutable ) d'un site privé, situé sur le tuc de la rue de la sablière. Ce terrain était magnifique de par sa topographie et son caractère sauvage .

Situé à deux pas de l'exemple cité, on nous propose cette fois le domaine de l'Engoulevent ! ? Quelle ironie !

Pauvre oiseau, dont on se propose de détruire l' habitat sur une surface de 9,86 ha.

Il ne faut pas se leurrer, il s'agira bien d' une coupe rase en règle, avec déssouchage des pins, chênes et arbustes existants, sans parler de quelques végétaux plus rares qui seront également sacrifiés.

Cette parcelle longée par le ruisseau des vignes, lui même situé en zone natura 2000 , est un lieu particulièrement remarquable de par sa faune et sa flore ( cf rapport de la MRAe )

Le ruisseau des vignes et le chemin communal qui traverse le site, offrent une promenade bucolique très prisée des Litois et des touristes qui les découvrent en toute saison.

Il faut signaler que cette parcelle est sujette à inondation en son point bas lors d'hivers très pluvieux, et en raison d' une nappe d'eau affleurante, événement que les riverains ont constaté à plusieurs reprises.

Par ailleurs , est-il encore judicieux de construire en limite d'un massif forestier, compte tenu des risques actuels d'incendie inhérents aux périodes de canicule. (Réf été 2022 dans toute la France et en particulier en Nouvelle Aquitaine). Quelles sont les normes de distance habitations-forêt depuis ces tristes évènements ?

Les équipements communaux sont-ils capables de faire face à un accroissement constant de la population, sachant que d'autres projets sont en cours ou en prévision.

Enfin, une nouvelle route est déjà implantée en prolongement de l'avenue de l'homy d'ahas jusqu'au débouché de l'éventuel projet! Que faut-il en conclure? Pour en terminer, oui à une urbanisation raisonnée, et concertée en pesant aussi aux jeunes qui ont des difficultés à se loger, mais mille fois non à une urbanisation débridée. Nous déplorons le manque d'information avec réunions publiques plutôt que consultation en ligne qui reste malgré tout confidentielle et peu accessible à certains.

Mme et Mr Caudrelier

Lit-et-Mixe